

**Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative
aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore**

Vingt-deuxième session
Genève, 9 – 13 juillet 2012

DÉCISIONS DE LA VINGT-DEUXIÈME SESSION DU COMITÉ

adoptées par le comité

DÉCISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR :

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président a soumis pour adoption le projet d'ordre du jour diffusé sous la cote WIPO/GRTKF/IC/22/1 Prov.3, qui a été adopté. Le comité a modifié le point 9 de l'ordre du jour comme suit : "Échange de vues sur les questions futures concernant le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC)". L'ordre du jour a été adopté sous réserve de cette modification.

DÉCISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :

ADOPTION DU RAPPORT DE LA VINGTIÈME SESSION

Le président a soumis pour adoption le projet de rapport révisé de la vingtième session du comité (WIPO/GRTKF/IC/20/10 Prov. 2), qui a été adopté.

DÉCISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR :

ACCRÉDITATION DE CERTAINES ORGANISATIONS

Le comité a approuvé à l'unanimité l'accréditation de toutes les organisations mentionnées dans l'annexe du document WIPO/GRTKF/IC/22/2 en qualité d'observatrices ad hoc, à savoir : . Asia Indigenous Peoples Pact (AIPP); Association des Populations des Montagnes du Monde (APMM); Association pour la recherche sur la culture et le folklore andins (Asociación de Investigación Cultural y Folklórico Andino) (ASICFA); Associazione Sant'Antuono & le Battuglie di Pastellessa; Centre du Commerce International pour le Développement (CECIDE); Centre national des droits humains) (CNDH); Department of Sociology, University of Essex (Royaume-Uni); Fondation Patrice BINGOTO (FPB); Fondation pour le développement régional de l'Araucanie (Fundación de Desarrollo Regional de la Araucanía) (FUDEAR); International Association of IT Lawyers (IAITL); Ligue nationale des associations autochtones pygmées du Congo (LINAPYCO); People's Action for Development (PAD); Rulu Arts Promoters (RAP); The Intellectual Property Institute Nigeria LTD/GTE (IPIN).

DÉCISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR :

PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ET LOCALES

Le comité a pris note des documents WIPO/GRTKF/IC/22/3, WIPO/GRTKF/IC/22/INF/5 et WIPO/GRTKF/IC/22/INF/7.

Le comité a vivement encouragé et invité les membres du comité et tous les organismes publics ou privés intéressés à contribuer au Fonds de contributions volontaires de l'OMPI pour les communautés autochtones et locales accréditées.

Le président a proposé les huit membres ci-après qui siégeront à titre personnel au Conseil consultatif et le comité les a élus par acclamation : Mme Gulnara Abbasova, consultante, unité des droits de l'homme, Fondation pour la recherche et l'aide en faveur des peuples autochtones de Crimée, Simferopol (Ukraine); M. Ousmane AD Dala, représentant, ADJMOR, Tombouctou (Mali); M. Nabiollah Azami Sardouei, juriste, Département des affaires juridiques internationales, Ministère des affaires étrangères, Téhéran (République islamique d'Iran); M. Georgi Damyanov, directeur, Département du droit d'auteur et des droits connexes, Ministère de la culture, Sofia (Bulgarie); M. Clinton Dengate, directeur exécutif, Section de la propriété intellectuelle internationale, Département des affaires étrangères et du commerce, Canberra (Australie); Mme Kathy Hodgson-Smith, consultante, Ralliement national des Métis (RNM), Ottawa (Canada); M. Mandixole Matroos, premier secrétaire, Mission permanente de la

République de l'Afrique du Sud à Genève; M. Justin Sobion, premier secrétaire, Mission permanente de la Trinité-et-Tobago à Genève. Le président du comité a désigné Mme Alexandra GRAZIOLI, vice-présidente du comité, pour présider le Conseil consultatif.

DÉCISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR :

EXPRESSIONS CULTURELLES TRADITIONNELLES

Le comité a examiné les documents de travail et d'information établis pour la présente session au titre de ce point de l'ordre du jour, en particulier les documents WIPO/GRTKF/IC/22/4, WIPO/GRTKF/IC/22/5, WIPO/GRTKF/IC/22/INF/4 et WIPO/GRTKF/IC/22/INF/8. En se fondant sur ces documents et sur les observations faites en séance plénière, le comité a élaboré le texte intitulé "La protection des expressions culturelles traditionnelles : projets d'articles", conformément au mandat de l'Assemblée générale figurant dans le document WO/GA/40/7. Le comité a décidé que ce texte, tel qu'il se présenterait à la clôture de sa session le 13 juillet 2012, serait transmis à l'Assemblée générale de l'OMPI pour examen, conformément au mandat du comité figurant dans le document WO/GA/40/7.

DÉCISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR :

PARTICIPATION D'OBSERVATEURS

Le comité a pris note du document WIPO/GRTKF/IC/22/INF/10 et procédé à un échange de vues à cet égard.

DÉCISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR :

CONTRIBUTION DU COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE RELATIVE AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES, AUX SAVOIRS TRADITIONNELS ET AU FOLKLORE (IGC) À LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS RESPECTIVES DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

Le comité a mené un débat sur ce point. Le comité a décidé que toutes les déclarations faites sur ce point seraient consignées dans le rapport du comité et transmises à l'Assemblée générale de l'OMPI qui se réunira du 1^{er} au 9 octobre 2012, conformément à la décision prise par l'Assemblée générale en 2010 concernant le mécanisme de coordination du Plan d'action pour le développement.

DÉCISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR :

ÉCHANGE DE VUES SUR LES QUESTIONS FUTURES CONCERNANT LE COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE RELATIVE AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES, AUX SAVOIRS TRADITIONNELS ET AU FOLKLORE (IGC).

Des vues ont été échangées sur les questions futures concernant le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC).

DÉCISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR :

CLÔTURE DE LA SESSION

Le comité a adopté ses décisions relatives aux points 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 de l'ordre du jour le 13 juillet 2012. Il est convenu qu'un projet de rapport écrit, contenant le texte des décisions ayant fait l'objet d'un accord et de toutes les interventions prononcées devant le comité, serait

établi et diffusé avant le 30 septembre 2012. Les participants du comité seraient invités à soumettre des corrections écrites relatives à leurs interventions figurant dans le projet de rapport avant qu'une version finale du projet de rapport soit distribuée aux participants du comité pour adoption à la vingt-troisième session.

[Fin du document]